

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS 2023/2024

Informations :

Pour les bacheliers :

Résultats du bac 1^{er} groupe : 04/07

Pour les réinscriptions :

Résultats 1^{ère} session : 25/05

Résultats 2^{ème} session : 13/07

Rentrée :

Le 04/09

Début des cours : 11/09

ETAPES	DATES
1	<p>Inscription administrative en ligne (IAWEB) et paiement des droits d'inscriptions</p> <p>Du 26/06 au 21/07 et du 21/08 au 08/09</p> <p>Situations spécifiques :</p> <p><u>Candidats en 1^{ère} année de BUT ou Licence ayant accepté une proposition Parcoursup :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Inscription en ligne obligatoire avant le 21/07/2023 si acceptation avant le 19/07/2023, ↳ Inscription en ligne obligatoire avant le 08/09/2023 si acceptation après le 19/07/2023, <p><u>Candidats en 1^{ère} année de Master ayant obtenu une autorisation d'inscription notamment via Mon Master :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Inscription en ligne obligatoire avant le 21/07/2023 si acceptation avant le 19/07/2023, ↳ Inscription en ligne obligatoire avant le 08/09/2023 si acceptation après le 19/07/2023. <p><i>En cas de non inscription selon le calendrier ci-dessus, la place pourra être attribuée à un autre candidat.</i></p>
2	<p>Dépôt des pièces justificatives en ligne (PJWEB)</p> <p>Du 26/06 au 21/07 et du 21/08 au 15/09 ⁽¹⁾</p> <p>⁽¹⁾ Les étudiants qui n'auront pas fourni leur notification de Bourse avant le 15/09 seront considérés comme non-boursier. Ils devront s'acquitter de la totalité du paiement.</p>
3	<p>Inscription pédagogique en UFR</p> <p>La phase d'inscription administrative est suivie par une phase d'inscription pédagogique au cours de laquelle l'apprenant s'inscrit aux enseignements obligatoires et/ou optionnels. Les calendriers et procédures d'inscription sont à consulter par formation auprès des composantes dès la fin de l'inscription administrative. Les inscriptions pédagogiques devront être achevées avant le début des enseignements, à savoir le 11/09 sauf pour les étudiants ayant obtenu une autorisation d'admission tardive.</p>

Toute inscription non payée et/ou incomplète (pièces justificatives non transmises ou titre d'accès non-conforme) sera annulée le 06/10.

Certaines formations spécifiques (ex : Master 2, préparation aux concours...) pourront obtenir une prolongation du délai d'inscription jusqu'au 06/10.